***DECLARATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES SYNDICATS FO DE LA HAUTE LOIRE***

***Le 16 octobre 2020***

***SALLE BALAVOINE AU PUY EN VELAY***

***Face aux attaques gouvernementales et patronales,***

***l’heure est à la préparation du rapport de forces interprofessionnel***

Malgré les restrictions imposées 150 militants se sont réunis, ont discuté, et défini ensemble leurs positions au Conseil Départemental des syndicats de l’UD FO 43, le Vendredi 16 octobre à la salle Balavoine au Puy en Velay sous la présidence de Yves VEYRIER, Secrétaire Général de la Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIERE.

Les libertés collectives et notamment le droit à se réunir, à manifester et à s’organiser sont remises en cause. Elles sont indispensables au combat syndical indépendant.

La décision d’un couvre feu de sinistre mémoire touche un tiers de la population du pays, celle qui vit dans les grandes agglomérations, qui se voit privée de vie sociale. Elle restreint également la liberté pour l’ensemble du pays et notamment la vie syndicale (déplacements pour les réunions…). Le climat de peur entretenu est destiné à masquer les graves attaques portées contre l’hôpital public par les gouvernements successifs et encore aujourd’hui, en pleine crise sanitaire.

Dans ces conditions, la démocratie syndicale demeure bien vivante au sein de la Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIERE. Le combat pour les revendications reste au centre des débats des militants FO à l’image des nombreuses mobilisations et grèves qui se dévelloppent en cette rentrée dans tout le pays.

*Métallurgie, santé privée, territoriaux, grande distribution, Hôpitaux Publics, Éducation nationale, retraités, Sécurité Sociale, la Poste, secteur médico-social, Finances Publiques…*15 intervenants se sont exprimés.

Le constat est accablant : la crise sanitaire sert de prétexte au gouvernement et au patronat pour renforcer leurs attaques contre les droits des salariés.

Malgré les milliards d’argent public versés aux entreprises, les plans de licenciements s’accélèrent et le chantage à emploi se développe. Nombre d’intérimaires et de travailleurs précaires se retrouvent au chômage. Les petites entreprises les plus fragiles ont déjà fermé leur porte dans la coiffure, la restauration, le bâtiment… favorisant ainsi les grands groupes. Et dans le même temps le gouvernement veut appliquer en 2021 sa réforme de l’assurance chômage qui baisse les droits à indemnisation des demandeurs d’emploi !

Les suppressions d’emplois et de services publics se poursuivent. Aux finances publiques la mise en place d’un « nouveau réseau de proximité » amène à la concentration des services au détriment de la présence au plus près des citoyens . En cette rentrée, de nombreuses classes sont à plus de 30 élèves. Dans les hôpitaux, les restructurations et suppressions de postes continuent …

La réforme des retraites (régime universel par points) devrait revenir en discussion en 2021. La Sécurité Sociale a été ponctionnée pour faire face à l’urgence sanitaire et le gouvernement utilise ce déficit pour poursuivre dans la voie de la fiscalisation qui fait supporter l’essentiel du coût aux salariés et retraités (CSG, CRDS…) .

La flexibilité, l’individualisation des rémunérations (prime COVID) et des rapports de travail avec le télétravail notamment se développent.

Mais les salariés, avec les syndicats FO, ne se laissent pas bâillonner et reprennent l’offensive !

C’est par la mobilisation et par la grève au mois de juin que les personnels hospitaliers ont arraché une augmentation de 183 € (49 points d’indice pour tous).

C’est un point d’appui pour réclamer les 49 points d’indice dans toute la fonction publique, le dégel du point d’indice et l’augmentation générale des salaires…

C’est un point d’appui pour obtenir la même augmentation pour les personnels du médico social et de l’aide à domicile où les salariés sont appelés à la grève le 5 novembre.

C’est un point d’appui pour obtenir toutes les revendications à l’Hôpital en terme de postes et d’emplois.

Le Conseil Départemental se félicite du débrayage massif au centre hospitalier de Brioude le jeudi 24 septembre à l’appel de FO et de la CGT, après une assemblée générale très suivie. La direction a été obligée de renoncer à son projet de réorganisation des emplois du temps des soignants, faute de personnel (passage de jour en nuit…) et s’est engagée à procéder à des recrutements.

De même dans l’Education Nationale, 130 personnels se sont rassemblés devant l’Inspection Académique le 7 octobre à l’appel des syndicats FO, FSU, UNSA, Solidaires, CGT. Ils étaient porteurs du mandat des personnels de leurs établissements scolaires pour exiger l’annulation des fermetures de classes et les ouvertures nécessaires. Des dizaines de réunions, assemblées, motions, rassemblements ont eu lieu dès la rentrée dans les lycées, les collèges et les écoles. Dès les premiers jours de la rentrée, la grève a été massive au collège de Retournac contre la suppression d’une classe.

Partout, au centre des discussions avec les salariés, les mêmes questions surgissent : suppressions d’emplois, licenciements, dégradation des conditions de travail, manque de postes, salaires.

Le Conseil Départemental exige la satisfaction des revendications urgentes, communes à toutes et tous :

* le rétablissement des libertés individuelles et collectives qui ont subi des restrictions graves, notamment en matière syndicale, entravant le droit de réunion et de manifestation.
* que les aides publiques massives, directes et indirectes, soient soumises à conditions, notamment l’interdiction des licenciements et du versement de dividendes, bonus et stocks option ou tout autre moyen de gratification.
* La restitution à l’hôpital public de tous les postes supprimés, l’arrêt des restructurations, suppressions de lits et de service.
* l’abrogation des mesures d’urgence mises en place au début de l’épidémie en matière de représentation du personnel (réduction des délais d’information-consultation notamment) et des dispositions des ordonnances permettant de déroger à la durée hebdomadaire de travail, au temps de repos et au repos dominical.
* l’abrogation des dispositions permettant la mise en œuvre des accords de performance collective (APC) qui placent les organisations syndicales et les salariés dans une situation de chantage permanent à l’emploi pour leur faire accepter la remise en cause de leurs droits et notamment de leurs salaires.
* l’abandon définitif de la réforme des retraites (régime universel par points) et de la réforme de l’assurance chômage
* la prise en charge du risque de perte d’autonomie dans le cadre de la branche maladie de la Sécurité Sociale et non pas par une 5ème branche remettant en cause de l’un des fondements de la sécurité sociale basé sur la solidarité intergénérationnelle.
* l’arrêt des suppressions d’emplois et le recrutement de titulaires sous statuts sur tous les postes vacants et l’abandon des contre réformes de remise en cause de la Fonction Publique

Le Conseil Départemental se félicite que, à l’initiative de FO, une lettre commune des confédérations au gouvernement et au Président ait été rédigée qui revendique notamment

* que les aides publiques aux entreprises soient conditionnées à des engagements de maintien de l’emploi
* des revalorisations de salaires, de carrière, d’emploi et de conditions de travail
* l’abandon de la réforme des retraites et de celle de l’assurance chômage

De même sont nettement condamnées *« les conditions d’exercices dégradées »* des mandats syndicaux *« tant du fait des contraintes sanitaires que de l’affaiblissement des moyens de représentation collective des salariés dus aux effets des ordonnances 2017 réformant le Code du Travail »*

Cette déclaration entre en contradiction avec la volonté du gouvernement de parvenir à un « pacte social » au nom de la crise sanitaire.

Elle concrétise la mise en œuvre du mandat du CCN de FO de soumettre aux autres confédérations un projet de mise en garde adressé au gouvernement et au patronat *« Ni les salariés ni leurs organisations syndicales ne peuvent accepter davantage que les emplois, les salaires et les garanties collectives soient systématiquement sacrifiés au motif de la crise sanitaire pendant que des milliards d’euros sont déversés, à guichets ouverts, dans la trésorerie des grandes entreprises sans aucune contrepartie ou obligation. De même, les salariés et leurs organisations syndicales ne peuvent accepter davantage que les réformes des retraites et de l’assurance chômage restent à l’ordre du jour.*

Comme l’a affirmé le Comité Confédéral National de la CGT FORCE OUVRIERE, « l’heure est à la préparation du rapport de forces interprofessionnel ».

Le Conseil Départemental décide que Force ouvrière s’adressera aux autres organisations syndicales de la Haute-Loire pour prendre toutes initiatives dans ce sens.

Le Conseil Départemental appelle les syndicats FO à réunir leurs instances, à réunir les salariés, à établir les cahiers de revendications et à s’organiser pour obtenir satisfaction comme ils n’ont pas cessé de le faire y compris pendant le confinement.

Il les appelle à développer encore l’adhésion aux syndicats FO, libres et indépendants, pour agir collectivement pour la défense des intérêts collectifs des salariés.